



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	11	2

SEANCE du vendredi 7 novembre 2014

**OBJET : 16-2 - BOULEVARD RAYMOND  
POINCARÉ/CHEMIN DES LISERONS -  
PARCELLE CV 254 -ACQUISITION À  
UN EURO AUPRES DE COTE D'AZUR  
HABITAT**

Le vendredi 7 novembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 31/10/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR  
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS  
M. Yves DAHAN à M. Audouin RAMBAUD  
M. André-Luc SEITHER à M. Patrice COLOMB  
Mme Jacqueline DOR à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI  
M. Marc FOSSOUD à M. Alain CHAUSSARD  
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Matthieu GILLI à Mme Alexia MISSANA  
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

**Absents :** Mme Khéra BADAoui, Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

360114

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 14 NOV. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 19 NOV. 2014

Pour le Maire,  
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

16-2 - BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ/CHEMIN DES LISERONS - PARCELLE CV 254 -ACQUISITION À UN EURO AUPRES DE CÔTE D'AZUR HABITAT

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Dans le cadre de la voirie routière, la Commune a retenu un tracé de voie sur le boulevard Raymond Poincaré et le chemin des Liserons par un emplacement réservé référencé CO/69 au PLU approuvé le 13 mai 2011.

Suite au classement dans la voirie communale du chemin des Liserons, la Société de Logement Côte d'Azur Habitat a souhaité céder au prix de UN EURO à la Commune, une emprise supplémentaire lui appartenant de 147 m<sup>2</sup> environ, à détacher de la parcelle cadastrée CV 254, afin de régulariser l'assiette du trottoir longeant l'ensemble Immobilier HLM « Les Strelitzias » sur le boulevard Raymond Poincaré/ chemin des Liserons permettant ainsi de mettre fin au stationnement abusif.

Il est précisé que, depuis de nombreuses années, les services municipaux prennent en charge l'entretien de cette voie.

D'autre part, par mail du 16 septembre 2014, Côte d'Azur Habitat confirme la prise en charge les travaux de remise en état des marches de l'escalier et la démolition du petit appentis se trouvant dans l'emprise au droit de l'immeuble.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

➤ A l'unanimité

- **ACCEPTE** la cession à UN EURO d'une parcelle de terrain de 147 m<sup>2</sup> cadastrée CV 254 et située boulevard Raymond Poincaré et chemin des Liserons auprès de la Société de Logement Côte d'Azur Habitat ;

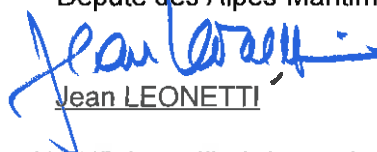
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;

- **DIT** que les dépenses afférentes à cette acquisition seront inscrites au BP 2015.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

### Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** DCM N.16-2 - BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ/CHEMIN DES LISERONS  
- PARCELLE CV 254 -ACQUISITION À UN EURO AUPRES DE COTE D'AZUR  
HABITAT -

---

**Date de transmission de** 19/11/2014

**l'acte :**

**Date de réception de** 19/11/2014

**l'accusé de réception :**

---

**Numéro de l'acte :** DCM3601-14 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20141107-DCM3601-14-DE

---

**Date de décision :** 07/11/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public